

Formation professionnelle



Vous devez créer votre compte CPF (Compte Personnel de Formation) et y basculer vos heures DIF **avant le 31 décembre 2020** !

Le solde de vos heures de DIF (Droit Individuel à la Formation) acquises se trouve sur votre bulletin de salaire de janvier 2015.



Comment saisir son DIF sur MonCompteFormation ?

Il n'existe pas de saisie automatique par l'administration française.

Bien qu'il ne soit plus d'actualité, il faut saisir manuellement les heures du DIF sur www.moncompteformation.gouv.fr avant la perte définitive de ces heures.



Pour ce faire, il faut d'abord s'être créé un compte permettant de gérer son CPF.